

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 3 juin 2013, ajournée au 17 juin 2013 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h 30, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Françoise Cormier
Daniel Leblanc
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

264-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 265-2013

MANDAT À UN ARPENTEUR POUR MESURER LE NIVEAU DE LA DALLE DE L'ARÉNA

ATTENDU QUE dans le cadre d'une demande de subvention pour la rénovation de l'aréna, la municipalité doit démontrer la stabilité de la dalle réfrigérante;

ATTENDU QUE l'arpenteur-géomètre, Jérôme Harnois, a soumis une offre de service par courriel le 7 juin 2013 pour la somme de 4 000 \$ excluant les taxes afin d'effectuer le mesurage de l'élévation à intervalle de six (6) pieds et de préparer un certificat de niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle unanimement résolu par les conseillers, d'accorder le mandat à Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre, pour la somme de 4 000 \$ excluant les taxes;

QUE les crédits disponibles soient pris à même le fonds général, qui pourront être remboursés par un règlement d'emprunt lorsque celui-ci aura reçu toutes les autorisations nécessaires.

ADOPTÉ

R 266-2013

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CRABTREE

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Crabtree pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

ADOPTÉ

R 267-2013

APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2013 POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CRABTREE

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Crabtree qui porte la contribution de la municipalité de 4 130 \$ à 4 330 \$.

ADOPTÉ

268-2013

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2012-202 ET 2013-230

Jean Brousseau donne avis de motion, qu'à une prochaine séance, il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement de stationnement afin de régulariser la question des stationnements dans les zones de pistes cyclables et sentiers piétonniers qui doivent être interdits en été, mais aussi en hiver sur la 1^{re} Avenue entre la 9^e Rue et la 12^e Rue et sur la 4^e Rue entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue;

Cet avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 269-2013

APPUI À LA DEMANDE D'INTERVENTION DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES POUR CONTRER LA RENOUÉE DU JAPON

ATTENDU QUE la ville de Notre-Dame-des-Prairies a constaté la présence sur son territoire d'une plante exotique envahissante, qui porte le nom de Renouée du Japon;

ATTENDU QUE ladite plante peut se retrouver un peu partout, mais colonise particulièrement les bords des plans d'eau, les milieux humides, les fossés et les abords de route;

ATTENDU QUE la municipalité tient à agir de façon proactive dans ce dossier, afin d'éviter que cette plante puisse entraîner une érosion des berges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau unanimement résolu par les conseillers :

D'appuyer la demande de la ville de Notre-Dame-des-Prairies;

DE demander au ministère de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs, d'étayer un dossier permettant aux municipalités du Québec d'avoir une expertise et des moyens financiers pour lutter contre la Renouée du Japon;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Véronique Hivon, députée de Joliette et ministre déléguée aux Services sociaux et à la protection de la jeunesse et ministre responsable de la région de Lanaudière, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Corporation d'aménagement de la Rivière L'Assomption et à la MRC de Joliette et à la ville de Notre-Dame-des-Prairies.

ADOPTÉ

R 270-2013

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la réalisation de travaux de sentiers piétonniers et cyclables dans les trois (3) parcs : Multisports (6^e Avenue), Armand-Desrochers (17^e Rue) et 9^e Avenue pour un montant estimé à 31 582 \$, plus taxes. Les crédits disponibles seront puisés à même le fonds de parcs et terrains de jeux 59-152-10.

ADOPTÉ

R 271-2013

SOUSSIONS POUR TRAVAUX DE TROTTOIRS

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation pour les travaux de trottoirs, à savoir :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (Taxes incluses)
Bordure de béton David inc.	13 541,42 \$
Généreux construction inc.	12 562,50 \$

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Généreux construction inc., laquelle est la seule déposée et conforme.

ADOPTÉ

R 272-2013

RENOUVELLEMENT DE COTISATION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE MA LORRAINE

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler notre adhésion à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine pour la somme de 75 \$.

ADOPTÉ

R 273-2013

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 du 14 juin 2013 et lot 3 du 13 juin 2013, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 97 183,04 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 2 et lot 4 du 17 juin 2013, d'une somme de 81 366,78 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 274-2013

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-34 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier certaines dispositions à l'intérieur du règlement de zonage 99-044;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réunir toutes les ventes de garages durant une même période et éliminer toutes autres ventes de garage sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le projet de règlement 99-044-34 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 7.5 relatif aux ventes de garage est abrogé et remplacé par celui-ci :

7.5 Vente de garage

Les ventes de biens d'utilité domestique (vente de garage) pour les usages résidentiels seulement sont permises aux conditions suivantes :

Se produire seulement durant la dernière fin de semaine du mois de mai de chaque année, durant un maximum de trois (3) jours consécutifs;

Que l'activité n'empiète aucunement sur la propriété publique;

Que le terrain utilisé soit entièrement dégagé et nettoyé à la fin de la période autorisée.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

R 275-2013

ACHAT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un serveur informatique, incluant les logiciels et l'installation pour la somme de 4 745 \$, excluant les taxes et que les crédits disponibles soient pris à même le fonds général.

ADOPTÉ

R 276-2013

APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que soit affectée une somme de 25 790 \$ du surplus accumulé afin de payer la dépense nette de 25 790 \$ facturée par la MRC relativement à la mise à jour du rôle d'évaluation suite à la rénovation cadastrale à raison de 16 \$ par matricule modifié.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 28.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.